

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 avril 2011

MODIFICATION DE LA LOI N° 2009-879
PORTANT RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 3293)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 270 Rect.

présenté par
M. Vialatte, M. Vigier, M. Jardé, M. Rolland, M. Gaultier,
M. Prétel, M. Pierre Lang et M. Guédon

à l'amendement n° 254 de Mme Boyer

APRÈS L'ARTICLE 20

Compléter l'alinéa 59 par les mots :

« et l'année : « 2016 » est remplacée par l'année : « 2018 ». ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de donner le temps nécessaire aux laboratoires de mettre en place les moyens d'obtenir l'accréditation.